Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_244-DE

DCM DU 8 OCTOBRE 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.244*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **8 octobre** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 2 octobre 2026 - **Date d'affichage** : 12 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

27 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Alain PÉCHON, Jacques BELLONCLE, Sébastien SIMONOT, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED- SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Chantal FRANCANNET, Claire BRIDEL, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

2 excusés : Monsieur Ronan SALAÜN et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE.

2 pouvoirs : Monsieur Ronan SALAÜN (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL) et Madame Laurence BLOUIN DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20261008-2026_244-DE

TARIFS DE LA REGIE PUBLICITAIRE DU LIFFREEN MAGAZINE

VU le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L.2121-29,

L.2251-1 et L.1411-1 ;

VU le Code de la communication publique locale ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 28 septembre 2026 ;

Madame Elsa RUCKERT, 5ème adjointe en charge de la Culture, Communication, Relation citoyenne, rappelle à l'assemblée qu'afin de soutenir les commerçants et contenir les coûts du Liffréen Magazine, une régie publicitaire a été mise en place. Pour 2027, il est proposé de maintenir les tarifs 2026. Ces tarifs seront valables jusqu'au vote d'une nouvelle délibération.

ANNONCEURS LIFFREENS (Tarifs exprimés en TTC)

Nombre d'insertions	1/8 page	¼ page	½ page	1 page
1	82	149	267	462
3	210	424	760	1315
6	419	759	1360	2353

ANNONCEURS NON LIFFREENS (Tarifs exprimés en TTC)

Nombre d'insertions	1/8 page	¼ page	½ page	1 page
1	110	198	354	614
3	278	563	1010	1749
6	557	1009	1809	3129

Si l'annonceur est sponsor d'une association Liffréenne, une remise de 15 % est effectuée sur son tarif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ

MAIRIE DE LIFFRE
Ille-et-Vilaine

Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr